RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: BB7B1F0F-CCC7-4391-B3D2-C44F31A3114E

A.R.G.E.
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 40 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 16 RUE DU GOLF, BATIMENT B
21800 QUETIGNY
442 934 857 RCS DIJON

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 14 avril,

LES SOUSSIGNÉS :

. **La société METADOSI**, représentée par Madame Béatrice DEBEAUX

. **Madame Béatrice DEBEAUX**

. **Madame Emma GILLES-DEBEAUX**

. **Madame Sandy SANTOS DA COSTA**

Agissant en qualité de seuls associés de la société **A.R.G.E.** (la « **Société** ») et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 26 des statuts,

Après avoir rappelé ce qui suit :

Madame Sandy SANTOS DA COSTA envisage de céder les **CINQUANTE** (50) actions qu'elle détient au capital de la société A.R.G.E. au profit de Madame Emma GILLES-DEBEAUX, déjà associée.

Puis il est rappelé qu'aux termes de l'article 14 des statuts de la société, toute cession d'actions étant soumise au respect du droit de préemption, chacun des associés a préalablement à ce jour, déclaré expressément renoncer au droit de préemption qui lui était conféré par les statuts.

Par ailleurs, en vertu de l'article 15 des statuts de la société, il convient d'autoriser préalablement la présente cession.

Enfin, dans le cadre de la cession envisagée, il est apparu opportun de supprimer purement et simplement dans les statuts, la dévolution de la Présidence au bénéfice de Madame Sandy SANTOS DA COSTA ainsi que l'engagement d'instauration par cette dernière d'un Comité de Direction en cas de survenance du décès de Madame Béatrice DEBEAUX avant le 26 janvier 2027.

Ont pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation d'une cession d'actions,

Docusign Envelope ID: BB7B1F0F-CCC7-4391-B3D2-C44F31A3114E

- Suppression dans les statuts de la dévolution de la Présidence avec instauration d'un Comité de Direction en cas de survenance du décès de Madame Béatrice DEBEAUX avant le 26 janvier 2027,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés,

après avoir pris connaissance du projet de cession par Madame Sandy SANTOS DA COSTA, des **CINQUANTE** (50) actions qu'elle détient au capital de la société, au profit de Madame Emma GILLES-DEBEAUX, associée et statuant en vertu de l'article 15 des statuts,

dispense le Cédant des procédures de notification prévues aux articles 14 et 15 des statuts,

décide d'autoriser ladite cession,

charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du Cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés,

en conséquence de la cession d'actions projetée,

décide de supprimer purement et simplement dans les statuts, la dévolution de la Présidence au bénéfice de Madame Sandy SANTOS DA COSTA ainsi que l'engagement par cette dernière d'instauration d'un Comité de Direction en cas de survenance du décès de Madame Béatrice DEBEAUX avant le 26 janvier 2027.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés **décide**, sous réserve de la réalisation de la cession visée-ci-dessus :

. D'une part, de supprimer purement et simplement les deux derniers paragraphes de l'article 20.1 « Désignation »,

. D'autre part, de modifier l'article 21 « DIRECTION GENERALE : DIRECTEUR GENERAL OU COMITE DE DIRECTION » lequel sera désormais nommé « DIRECTEUR GENERAL » et de supprimer dans toutes ses dispositions l'article 21.2 « COMITE DE DIRECTION ».

. Enfin, de renuméroter les paragraphes de l'article 21.1.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: BB7B1F0F-CCC7-4391-B3D2-C44F31A3114E

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés, **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Pour la société METADOSI
Madame Béatrice DEBEAUX

[redacted]
DBE63ADDC53A447...

Madame Béatrice DEBEAUX

[redacted]
DDC53A447...

Madame Emma GILLES-DEBEAUX

Signé par :
4FCF006F14804FB...

Madame Sandy SANTOS DA COSTA

[redacted]
53B8D69C2620470...